

Zeitschrift:	Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes
Herausgeber:	Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz
Band:	38 (1930)
Heft:	10
Artikel:	Comment se procurer des fonds?
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-556979

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

convention relative au traitement des prisonniers de guerre: elle a trait à l'internement dans un pays neutre des prisonniers malades. Il a été stipulé en particulier que dès le début des hostilités les belligérants s'entendront pour nommer des commissions médicales mixtes — composées de trois membres dont deux appartenant à un pays neutre et un désigné par l'Etat capteur — chargées de procéder à la désignation des prisonniers à rapatrier ou à hospitaliser en pays neutre.

Au reste, tous les deux arrangements — la révision de la convention sur le sort des blessés et l'élaboration d'un code des prisonniers — doivent être considérés comme un succès et un progrès beaucoup moins en raison de la portée pratique qu'ils pourraient avoir en cas de guerre, mais parce qu'ils ont fourni l'occasion d'une manifestation morale. Comme le dit dans son message le Conseil fédéral, l'intérêt qu'ils ont suscité ne provenait pas seulement de l'opportunité d'adapter aux exigences modernes les dispositions actuelles en la matière, mais encore d'un véritable besoin des peuples de proclamer à nouveau, après les affres de la guerre, leur attachement aux principes d'humanité.

Une des innovations les plus intéressantes concerne les appareils sanitaires utilisés pour le transport des blessés ou du matériel de secours médical nécessaire. Il s'agit, il est vrai, d'une réglementation provisoire, cette question devant faire plus tard l'objet d'un accord spécial.

L'appareil aérien qui sera peint en blanc et portera le signe distinctif de la con-

vention ne jouira de la protection conventionnelle que pendant le temps où il sera exclusivement réservé à l'évacuation des blessés et des malades, ainsi qu'au transport du personnel et du matériel sanitaires. Il ne devra pas explorer la zone de l'avant pour rechercher les blessés, mais se bornera à être exclusivement un moyen d'évacuation.

Signalons encore un article extrêmement nouveau qui prévoit l'ouverture d'une enquête à la demande d'un des belligérants au sujet de toute violation de la convention. Il a été inséré dans l'accord, à la suite de propositions présentées à la conférence par les Allemands et les Français et stipule qu'« une fois la violation constatée, les belligérants y mettront fin et la réprimeront le plus promptement possible ».

Cette disposition, dit le message fédéral, constitue le couronnement logique de la convention revisée; elle est bien caractéristique de l'atmosphère d'apaisement dans laquelle celle-ci a été élaborée.

En ce qui concerne les prisonniers de guerre, il y a lieu de relever deux modifications importantes: celle qui met les prisonniers victimes d'accidents du travail au bénéfice de la législation de l'Etat capteur et l'interdiction d'employer les prisonniers à la fabrication ou au transport d'armes.

Si l'on peut, à vrai dire, émettre quelques doutes sur l'efficacité pratique de ces dispositions, le fait qu'elles ont été formulées et adoptées à l'unanimité n'en constitue pas moins une certaine garantie qui faisait défaut pendant la dernière guerre.»

Comment se procurer des fonds?

La plupart des sociétés philanthropiques, celles de la Croix-Rouge en particulier, sont obligées, pour faire face à leurs multiples activités, de conserver les sympathies

qu'elles se sont acquises et d'en trouver chaque jour de nouvelles afin de maintenir en équilibre un budget souvent menacé.

M. Davies, secrétaire de la Croix-Rouge

britannique, publie à ce sujet dans la revue *Vers la Santé* une notice intéressante dans laquelle il énumère les différents moyens employés par la Croix-Rouge de Grande-Bretagne pour réunir les fonds qui lui sont nécessaires. Ces indications nettes, pratiques et détaillées pourront sans doute être utiles aux comités de nos sections, aussi les reproduisons-nous à leur intention.

Les méthodes préconisées par M. Davies peuvent se résumer comme suit:

1. *Dons importants obtenus des particuliers par lettre ou au cours d'une entrevue.* — Les dons importants sont obtenus le plus souvent après des entretiens préliminaires entre deux personnes se connaissant déjà. La correspondance peut aussi jouer un certain rôle, mais c'est en général l'entretien personnel qui parvient à convaincre le donateur. Cette méthode, que j'ai placée en premier lieu, est pour moi la base d'un appel bien compris. Si la demande est bien présentée et si la personne sollicitée consent à faire un don, ce fait devient pour le solliciteur un argument très décisif, dans l'application de la méthode N° 2.

2. *Dons envoyés à la suite d'une distribution de lettres circulaires.* — On n'entend pas par lettre circulaire une simple circulaire d'allure commerciale. Le résultat produit par ce genre de lettres est infime. Pour appliquer efficacement cette méthode, il faudrait avoir obtenu un certain succès à l'aide de la méthode N° 1 et ce « succès » doit, bien entendu, être proportionné à la somme totale que l'on se propose de recueillir. J'ai toujours considéré que l'appel aux donateurs privés devait avoir produit 20 à 25 % du total avant que l'on passe à l'application de la seconde méthode. Prenez ensuite votre liste de donateurs éventuels, étudiez-la soigneusement avec le président ou le trésorier qui signera les lettres et marquez les noms

de ceux qu'il connaît personnellement afin qu'ils reçoivent une lettre variant suivant la nature de leurs relations avec lui. Apportez un soin considérable à la préparation de la lettre qui, si possible, devrait être l'œuvre de plusieurs personnes. L'art d'écrire des lettres est en général un don, mais on peut aussi l'acquérir. Efforcez-vous, par de petites nuances, de rendre la lettre aussi personnelle que possible. Le fond peut être « circulaire » mais le début et la fin, et dans certains cas un paragraphe spécial faisant allusion à l'intérêt plus particulier que le but de l'appel peut offrir pour le donateur, lui conférer un caractère personnel. Faites écrire ou dactylographier chaque lettre séparément. Mentionnez dans chacune les grosses sommes que vous avez reçues et le nom des donateurs. Employez un langage courant. Ne chargez pas la lettre de chiffres. Envoyez les chiffres séparément ou promettez de les envoyer sur demande. Si cette demande vous est adressée, c'est que le donateur est décidé. Ne demandez pas d'envoyer l'argent à une autre adresse qu'à celle du signataire. N'écrivez que sur un côté de la feuille. Et pour finir, une petite remarque qui a son importance, ne faites pas dactylographier l'enveloppe.

3. *Journée ou semaine réservée aux collectes publiques. Collectes au moyen de troncs placés dans les gares, les écoles, les théâtres et autres lieux fréquentés. Collectes à domicile.* — L'application de ces méthodes exige généralement un personnel spécial et elles sont d'ordinaire employées dans des campagnes intensives d'une durée limitée. Elles sont quelquefois utilisées avec profit, avec la collaboration de la presse, etc., pour compléter une campagne et atteindre le total requis. Elles entraînent relativement plus de dépenses que les méthodes 1 et 2.

4. *Loteries ou concours offrant des possibilités de gain.* — La loterie n'est pas à la mode dans mon pays à l'heure actuelle et son emploi requiert également un personnel spécial.

5. *Produit de soirées et représentations.* — Cette méthode a peut-être été négligée à cause des risques. Il n'est pas d'usage que des organisations charitables dirigent ou subventionnent elles-mêmes des divertissements de ce genre; mais quand elles sont assurées de l'honorabilité de leurs organisateurs, elles peuvent consentir à recevoir les bénéfices nets.

6. *Vente d'objets.* — Les ventes de charité, etc. donnent de meilleurs résultats à la campagne que dans les grandes villes. Elles servent à compléter l'appel principal, non seulement par leur produit, mais encore parce qu'elles éveillent l'intérêt d'un grand nombre de personnes et fournissent aux journaux un sujet d'article. Il faut cependant agir avec prudence et il conviendrait à nouveau que l'institution charitable reçoive les bénéfices nets sans engager sa responsabilité.

7. *Cotisations des membres.* — J'ai placé cette méthode en dernier lieu, non parce qu'elle est moins importante que les autres, mais parce que je ne traiterai pas ici la question du recrutement des adhérents. Je crois toutefois devoir dire que l'organisation de cette propagande (et l'accroissement des revenus résultant de l'augmentation du nombre des membres) affectent presque toutes les méthodes déjà mentionnées et les renforcent.

* * *

Je n'ai pas mentionné ici les annonces dans la presse et les affiches, car on

doit plutôt les considérer comme complétant toutes ces méthodes que comme une méthode distincte. La collecte individuelle est en grande partie, ou a été jusqu'ici, celle qui donnait les meilleurs résultats. La presse est un auxiliaire précieux, car elle contribue à faire naître des dispositions favorables, mais il faut qu'un certain personnel chargé de faire la collecte soit à l'œuvre en même temps.

Je voudrais voir poindre le jour où il suffira d'annoncer au public que l'on a besoin de fonds, mais, pour l'instant, l'influence personnelle est encore nécessaire sans aucun doute. Les donateurs sont impressionnés non seulement par l'œuvre pour laquelle ils donnent, mais encore par ceux auxquels ils donnent. Par conséquent, si vous disposez, pour une journée ou une semaine, des quatre grands moyens d'action sur le public: la presse, la T.S.F., le cinéma et l'affichage, vous n'obtiendrez, je crois, qu'un faible résultat si vous comptez simplement que le public vous enverra ses contributions par la poste. Dans la collecte de fonds, il ne suffit pas d'atteindre de loin l'esprit du public, il faut s'adresser à lui directement.

La forme à donner à l'appel au public devrait faire l'objet d'une étude sérieuse. Comme je l'ai déjà dit, certaines personnes donnent délibérément et intelligemment, d'autres agissent sous l'empire de l'émotion, d'autres encore donnent simplement parce qu'on leur adresse une demande et qu'ils n'aiment pas refuser, se disant aussi, vaguement, qu'on est en droit d'attendre d'eux une aide quelconque. L'appel doit avoir une signification précise pour tous.